



Consignes de la halte-garderie d'Espace-Famille Villeray

C'est avec plaisir que nous accueillons votre ou vos enfants à la halte-garderie d'Espace-Famille Villeray. Afin d'offrir un milieu adéquat et sécuritaire à vos enfants, voici quelques consignes de base.

1. Ce dont votre enfant aura besoin à la halte-garderie :

- couches (si besoin), couches lavables acceptées
- vêtements de rechange,
- souliers,
- repas pour le dîner (si toute la journée)
- deux collations (matin et après-midi)
- Toutou, doudou, suce ou tout autre objet rassurant

Tous les objets personnels (biberon, plat, etc.) doivent être **identifiés**.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons **d'enlever les bijoux** (collier, bracelet, boucles d'oreilles, etc.) et **tous les articles qui vont dans les cheveux** (élastique, pince, barrette, etc.).

2. Le parent qui souhaite que l'éducatrice administre à son enfant un médicament prescrit par le médecin, doit présenter la prescription originale et signer **l'autorisation sur le contrat d'engagement**, en nous indiquant le nom du médicament, le moment et le mode d'administration du médicament.

3. Lorsqu'un enfant fait de la fièvre ou est malade, merci de ne pas l'amener à la halte-garderie mais **il est important de nous en aviser**

4. Si une autre personne que vous ou votre conjoint(e) vient chercher votre enfant, veuillez nous en aviser d'avance par courriel ou nous remettre une autorisation écrite. L'autorisation devra comporter le nom de cette personne et celle-ci devra présenter une pièce d'identité avec photo. Dans le cas contraire, l'éducatrice ne laissera pas l'enfant quitter les lieux. Assurez-vous d'ajouter sur la fiche Amilia, toutes les personnes à contacter.

5. Par mesure de sécurité pour l'enfant et dans un souci d'information au parent, tout accident, même minime (morsure d'un autre enfant, chute, etc.) est consigné par l'éducatrice dans un rapport d'accident qui doit être signé par le parent, l'éducatrice et la coordonnatrice de l'organisme.

6. Merci de respecter l'heure de fermeture du service qui est **11h45** en matinée et **15h45** en après-midi ce qui vous donnera l'occasion de prendre un petit moment pour discuter de la journée de votre enfant avec l'éducatrice et d'habiller votre enfant. **Les retardataires se verront imposer une amende de 3,00 \$ pour chaque tranche de retard 15 minutes à partir de 16h00** (16h01 à 16h15, 16h16 à 16h30, etc.).

7. Lors d'une tempête de neige, Espace-Famille Villeray peut fermer ses portes. Nous vous conseillons d'écouter les réseaux d'informations ou visiter le site de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) www.csdm.ca car la décision prise sera la même que la (CSDM).

27/3/19